

N° 8359³

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 24 avril 2017
portant réorganisation de l'établissement public nommé
« Fonds du Logement »**

* * *

**AVIS DU SYNDICAT DES VILLES ET COMMUNES
LUXEMBOURGEOISES**

(22.4.2024)

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises remercie Monsieur le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire de l'avoir consulté, par courrier du 7 mars 2024, au sujet du projet de loi n°8359 portant modification de la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement ».

Le projet sous avis vise à modifier l'article 24 de la même loi en vue d'augmenter le plafond des prêts que le « Fonds du Logement » peut contracter sous la garantie de l'État jusqu'à deux cent cinquante millions d'euros.

Le SYVICOL ne peut que saluer cette augmentation des ressources financières du Fonds, qui pourra contribuer à une réalisation renforcée de logements abordables, y compris en collaboration avec les communes.

Adopté par le bureau du SYVICOL, le 22 avril 2024

